

## Négociations salariales à la manutention ferroviaire : 2,1% d'augmentation c'est insuffisant !

La 10 septembre une réunion de négociation salariale s'était tenue avec le patronat de la branche de la manutention ferroviaire. Celui-ci avait proposé une revalorisation de 2,1% des primes et des salaires minimaux garantis de la branche. Cet accord a été signé par la CGT, FO, et la CFDT. Ces organisations syndicales représentant plus de 30% des voix dans la branche, cet accord a été validé. Il s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après la consultation de ses adhérent-es, SUD-Rail n'a pas signé cet accord. Cette hausse ne fait que suivre celle de 2% du SMIC prévue le 1<sup>er</sup> novembre, et elle ne permet pas de rattraper les années passées

où l'inflation avait été supérieure à l'augmentation des salaires. Et cette augmentation de 2,1% compenserait à peine l'inflation envisagée pour l'année 2024. L'INSEE prévoit une inflation à environ 2,1% pour l'année 2024, et la Banque de France à 2,5%. SUD-Rail revendique une hausse de salaire de 300€ par mois pour toutes et tous, plutôt que des augmentations en pourcentage qui accentuent les inégalités salariales. L'augmentation en pourcentage des salaires les plus élevés est plus importante alors que ce sont les bas salaires qui ont le plus besoin d'augmentation.



Le travail des agents du nettoyage ferroviaire est utile au quotidien et crée des richesses. SUD-Rail continuera de revendiquer de véritables augmentations, que ce soit au niveau des entreprises ou des établissements. Il y a quelques mois, les indemnités liées aux JO qui ont pu être obtenues l'ont été là où le patronat a fait face à une grève ou a craint une mobilisation. C'est par l'action collective que nous gagnerons de meilleures hausses de salaires.

